Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE	**Direction générale de l'enseignement et de la recherche** Sous-direction de la formation professionnelle, des actions de développement et de coopération internationale des établissements Bureau des missions de développement et des exploitations des établissements Tél : 01 49 55 52 49 Fax : 01 49 55 50 68	**Note de service** **DGER/FOPDAC/N2001-2083** **Date : 24 AOUT 2001**

Date de mise en application : Immédiate

Annule et remplace : notes de service
DGER/FOPDAC/N2000-2103
du 13 octobre 2000

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à

Madame et Messieurs les Directeurs
régionaux de l'agriculture et de la forêt

Objet : Valorisation des réalisations de l'enseignement agricole relatives aux dimensions collectives des contrats territoriaux d'exploitation.

Bases juridiques :

Mots-clés : enseignement agricole, contrats territoriaux d'exploitation

Plan de Diffusion	
Pour exécution : - Administration centrale – diffusion B - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt (D.R.A.F.) - Directions de l'agriculture et de la forêt (D.A.F.) - Services régionaux de la formation et du développement (S.R.F.D.) - Services de la formation et du développement (S.F.D.) - Etablissements d'enseignement supérieur agronomique publics et privés - Etablissements publics nationaux et locaux de l'enseignement agricole - Unions nationales fédératives des établissements privés d'enseignement agricole	Pour information : - Directions départementales de l'agriculture et de la forêt (D.D.A.F.) - Inspection de l'enseignement agricole - Inspection générale de l'agriculture - Syndicats de l'enseignement public - Chambres d'agriculture

Valorisation des réalisations de l'enseignement agricole relatives aux CTE

Préambule

Les établissements d'enseignement agricole doivent prendre en compte les nouvelles orientations que la loi donne à l'agriculture, aussi bien dans la formation initiale et continue des actifs agricoles que dans leur participation au développement territorial. Les actions-pilotes engagées depuis 1995 par la DGER sur le thème de l'agriculture durable et leur démultiplication régionale lancée en 1999 constituent une base solide pour intégrer l'approche territoriale et la multifonctionnalité de l'agriculture.

Tout en poursuivant le plan d'action engagé, il paraît aujourd'hui nécessaire d'encourager et de valoriser l'implication des établissements dans les démarches collectives relatives aux CTE et à la multifonctionnalité.

Pour cela, le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche a mis en place deux actions spécifiques :

1. **Valorisation des meilleurs rapports de stage BTSA et mémoires d'étudiants, dont le thème a porté sur l'élaboration et la mise en place de démarches collectives de CTE.**

2. **Valorisation des travaux réalisés sur la dimension collective des CTE, par les établissements publics et privés de l'enseignement technique agricole.**

Cette opération, initiée en 2000, est renouvelée pour l'année scolaire 2001/2002.

1 - Valorisation des meilleurs rapports de stage BTSA et mémoires d'étudiants, présentés à la session d'examen 2001, et dont le thème a porté sur l'élaboration et la mise en place de démarches collectives de CTE.

Dans le cadre de leurs stages de fin d'études, les étudiants réalisent des rapports de stage (BTSA) ou des mémoires (écoles d'ingénieurs). Un certain nombre d'entre eux ont porté sur l'élaboration et la mise en place des démarches collectives de CTE.

Il s'agit de récompenser les meilleurs.

Participants.

Cette opération est ouverte aux étudiants, apprentis et stagiaires de BTSA de l'enseignement technique agricole, public et privé et aux étudiants des écoles de l'enseignement supérieur agronomique, public et privé.

Organisation.

Chaque établissement est invité à communiquer la liste des rapports ou mémoires sur ce sujet et les deux meilleurs dossiers, accompagnés de leur évaluation, au service régional de la formation et du développement de sa région.

Le jury régional se réunira et le DRAF-SRFD communiquera le meilleur rapport BTSA et les deux meilleurs mémoires d'étudiant à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (bureau des missions de développement et des exploitations) ainsi qu'un bilan régional des participations.

Le jury national primera les 3 meilleurs rapports et les 3 meilleurs mémoires.

Critères d'évaluation.

L'évaluation prendra en compte la contribution à la conception, à la mise en œuvre et à la valorisation du dispositif CTE à travers une démarche collective centrée sur la multifonctionnalité et l'approche territoriale.

Prix.

Pour chaque catégorie (rapport BTSA et mémoire d'ingénieur) il sera attribué trois prix :

- premier prix : un micro ordinateur portable
- deuxième et troisième prix : un téléphone portable wap

2 - Valorisation des travaux réalisés sur la dimension collective des CTE, par les établissements publics et privés de l'enseignement technique agricole.

Dans le cadre des projets d'établissements et des démarches pédagogiques, de nombreuses actions liées aux démarches collectives relatives aux CTE et à la multifonctionnalité sont réalisées, en partenariat avec les porteurs de projets collectifs.

Ces initiatives peuvent porter sur les différentes phases décrites dans le guide CTE sur le thème « les missions-clés des porteurs de projets collectifs ». A titre d'exemples :

- repérer et faire émerger les idées au niveau du territoire
- contribuer, à partir du diagnostic de territoire et/ou de filière territorialisée, à faire ressortir ses enjeux, ses objectifs et à définir les actions à mettre en œuvre
- identifier les besoins en actions collectives d'accompagnement et associer les acteurs concernés.

L'objectif est de faire connaître et reconnaître les actions menées par les établissements ; les élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires et les équipes pédagogiques, en partenariat avec un ou des acteurs du territoire concerné.

Participants.

Cette opération est ouverte aux établissements de l'enseignement technique agricole, public et privé.
Chaque établissement est invité à présenter un projet, à partir d'une classe ou d'un groupe inter-classe ou d'un groupe d'élèves-apprentis-stagiaires.
Organisation.

La candidature de l'établissement doit être formulée sous forme de déclaration d'intention auprès du DRAF-SRFD.

L'établissement transmettra au DRAF-SRFD un dossier de 10 pages maximum le 9 mars 2002 au plus tard.

Le jury régional se réunira et le DRAF-SRFD transmettra la liste des dossiers et les deux meilleurs dossiers régionaux à la DGER (bureau des missions de développement et des exploitations).

Ce dossier présentera l'action réalisée et son intérêt pédagogique. Il sera accompagné des avis du porteur du projet collectif et de la DDAF sur la contribution du travail fourni à l'avancement du projet collectif.

Le jury national primera les 4 meilleures réalisations d'établissements.

Critères d'évaluation.

L'évaluation sera basée sur :

- l'apport à la démarche collective ;
- l'intérêt sur le plan pédagogique,
- la qualité du partenariat avec les acteurs du territoire ;
- la collaboration avec les services chargés du dispositif CTE et notamment la direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF).

Prix.

Il sera attribué quatre prix :

- premier prix : une subvention de 25 000 francs pour l'organisation d'un voyage d'étude,
- deuxième prix : une subvention de 10 000 francs pour l'organisation d'un voyage d'étude,
- troisième et quatrième prix : une subvention de 5 000 francs pour l'organisation d'un voyage d'étude.

3 - Dispositions communes aux deux actions.

Composition du jury régional.

Le jury sera présidé par le Directeur régional de l'agriculture et de la forêt ou son représentant.

Il comprendra :

- un inspecteur de l'enseignement agricole désigné par le Doyen de l'inspection,
- un directeur d'EPLEFPA,
- un représentant des DDAF de la région,
- le représentant de l'APCA au CREA,
- le représentant du CNASEA.

Composition du jury national.

Le jury sera présidé par le Directeur général de l'enseignement et de la recherche ou son représentant.

Il comprendra :

- le directeur des exploitations, de la politique sociale et de l'emploi (DEPSE) ou son représentant,
- le doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole ou son représentant,
- la sous directrice POFEGTP,
- les sous directeurs FOPDAC et SUP,
- un ingénieur général – CTE,
- le représentant de l'APCA au CNEA,
- le représentant du CNASEA.

Calendrier.

Le 9 novembre 2001, les établissements communiqueront au DRAF-SRFD :

- les deux rapports d'étudiants et mémoires d'ingénieurs qu'ils ont sélectionnés, accompagnés de leurs évaluations et d'un bilan global des candidatures.
- la candidature éventuelle de l'établissement à la seconde action, formulée sous forme de déclaration d'intention.

Le 9 mars 2001 au plus tard l'établissement transmettra au DRAF-SRFD un dossier de 10 pages maximum présentant les travaux réalisés sur la dimension collective des CTE et indiquant l'apport à la démarche collective, l'intérêt sur le plan pédagogique et la qualité du partenariat avec les acteurs du territoire.

Le 30 mars 2002 les DRAF-SRFD communiqueront à la DGER (bureau des missions de développement et des exploitations des établissements):

- le rapport d'étudiant et les deux mémoires d'ingénieur ainsi qu'un bilan régional des participations.
- les deux meilleurs dossiers régionaux concernant les travaux réalisés par les établissements sur la dimension collective des CTE et la liste des dossiers. Chaque dossier présentera l'action réalisée et son intérêt pédagogique. Il sera accompagné des avis du porteur du projet collectif et de la DDAF sur la contribution du travail fourni à l'avancement du projet collectif.

Remise des prix.

La remise des prix sera faite à Paris en mai 2002.

Les finalistes(étudiants BTSA et ingénieurs) y seront conviés et leurs frais de déplacement seront pris en charge par le ministère.

Les quatre établissements primés seront invités pour une journée à Paris à l'occasion de cette remise. Le ministère prendra à sa charge les frais de déplacements des établissements et l'organisation de cette journée.

Jean-Claude LEBOSSE